

Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux

Pour **UNE** santé bien pensée !

Bilan 2010-2015
Les partenaires en action

© **Gouvernement du Québec**

Dépôt légal 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

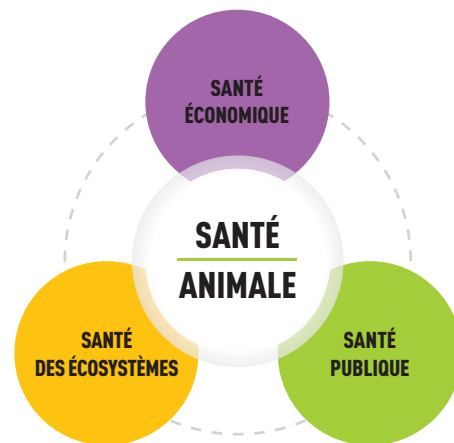
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-74369-9 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-74370-5 (PDF)

HISTORIQUE

La Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux est née des discussions d'un groupe de travail, mis sur pied en septembre 2008 et réunissant différents partenaires dont ceux de l'industrie bioalimentaire et du gouvernement. La démarche accomplie faisait suite à la demande du gouvernement du Québec d'établir une stratégie intégrée en matière de santé et de bien-être des animaux. Elle dérivait aussi d'une mouvance opérant à l'échelle mondiale et caractérisée par l'application du principe « Un monde, Une seule santé », qui nécessite la mise en place d'un mécanisme pour soutenir la gestion collective des nouvelles maladies infectieuses susceptibles d'avoir d'importantes répercussions et la mise en œuvre de solutions concertées.



Parallèlement à ces travaux, un deuxième groupe de travail se penchait plus particulièrement sur la question de la prévention de l'antibiorésistance et de l'utilisation judicieuse des antibiotiques. En effet, alors que l'augmentation de la résistance aux antibiotiques devenait une préoccupation à l'échelle internationale, cet autre groupe de travail s'est vu confier le mandat de préparer un plan d'action en cette matière.



Une première version de la Stratégie a fait l'objet, au début de l'année 2010, d'une consultation auprès d'une centaine d'organisations. Une version finale a été rédigée au mois de juin de la même année, puis présentée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) qui en a fait l'annonce publique par voie de communiqué le 11 novembre 2010. En 2011, on confirmait que le déploiement du plan d'action relatif à la prévention de l'antibiorésistance et à l'utilisation judicieuse des antibiotiques se ferait sous l'égide de cette stratégie.

CONCEPT

La Stratégie met en avant une vision qui a obtenu le consensus des partenaires, à savoir :

« Le Québec privilégie le partenariat, l'innovation et la communication afin d'améliorer la santé et le bien-être des animaux et de contribuer à la santé publique et à la vitalité du bioalimentaire. »

Les objectifs poursuivis par la Stratégie sont les suivants :

- 1** Mieux comprendre l'importance de la santé et du bien-être animal.
- 2** Optimiser la prise de décision à la suite de la détection des maladies.
- 3** Améliorer la santé et le bien-être du cheptel par la prévention et la gestion des maladies.
- 4** Adopter des modes d'élevage qui améliorent de façon durable la santé et le bien-être des animaux.

La Stratégie, qui a une portée souhaitée d'au moins dix ans, emprunte sous la conduite du gouvernement, une approche concertée qui s'appuie sur l'établissement de cibles communes. L'équilibre des préoccupations entre la santé animale, le bien-être des animaux, la santé publique et la vitalité des entreprises représente un enjeu important.

La Stratégie concerne principalement les animaux destinés à l'alimentation humaine et à l'élevage, les animaux de compagnie et ceux qui sont mis à profit à des fins de loisir. Les animaux sauvages et autres sont également inclus lorsque leurs interactions avec les humains et les animaux domestiques sont susceptibles d'affecter la santé de ceux-ci ou la vitalité des entreprises.

Elle interpelle l'ensemble de la population, en particulier les propriétaires et les gardiens d'animaux, les personnes qui travaillent dans le secteur de la santé et du bien-être des animaux, les acteurs de l'industrie bioalimentaire et ceux en santé publique ainsi que les groupes qui font de la promotion de la santé et du bien-être des animaux.

Enfin, les travaux de la Stratégie québécoise tiennent compte des activités entreprises dans le contexte de la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage déployée à l'échelle canadienne.

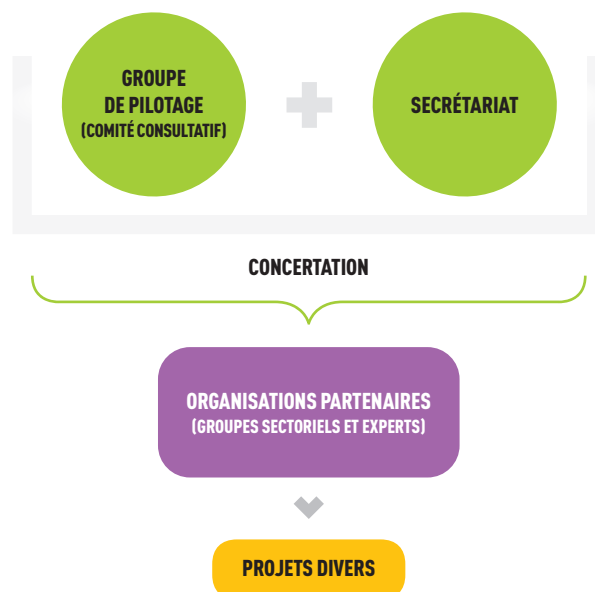
GOUVERNANCE

Le MAPAQ, en plus d'être l'une des organisations partenaires, coordonne aussi les activités du Secrétariat de la Stratégie. Ce dernier voit à l'avancement des travaux et à l'organisation des activités qui s'y rattachent et il assure la liaison entre les partenaires et les groupes de travail. Le groupe de pilotage, qui agit comme comité consultatif pour la mise en oeuvre de la Stratégie, a comme mandat de mettre en place des conditions facilitant l'atteinte des objectifs, dans le respect de la vision prônée par la Stratégie. Ses travaux orientent le travail du Secrétariat de la Stratégie.

Le groupe de pilotage est constitué de 18 personnes issues de divers milieux et choisies notamment pour leur expertise dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux. Les avis de ces personnes sont donc normalement dissociés de leur appartenance aux organisations qu'elles représentent.

En juillet 2015, on dénombrait déjà 80 organisations inscrites en tant que partenaires de la Stratégie. À ce titre, elles souscrivent aux objectifs que la Stratégie sous-tend. Des représentants de ces organisations sont répartis dans les dix secteurs suivants : animaux de compagnie, apicole, aquacole, aviaire, bovin, équin, gibier d'élevage, porcine, petits ruminants et autres. Ils peuvent aussi faire partie de l'un ou l'autre des groupes experts en santé animale, bien-être des animaux ou santé publique vétérinaire. Ces trois derniers groupes requièrent la présence de spécialistes définis ici comme des personnes consultées par d'autres professionnels à titre de personne-ressource ou d'autorité en leur domaine. Des discussions régulières entre les membres de tous ces groupes sont l'occasion d'établir les priorités pour chaque secteur et pour les dossiers pouvant exiger des actions concertées. Dans chacun de ces groupes, un « porte-parole sectoriel » rend compte, lors des discussions intersectorielles, des préoccupations communes aux représentants du secteur dont il fait partie.

Fonctionnement en bref



RÉALISATIONS

2010-2011 : Mobilisation

En 2010, des organisations ayant un lien direct ou indirect avec la santé et le bien-être des animaux ont été invitées à s'engager dans la Stratégie et à assister à la toute première assemblée annuelle des partenaires. Celle-ci a eu lieu le 1^{er} juin 2011. Elle avait pour objet de mobiliser les organisations participantes et constituait en outre une activité facilitatrice pour le réseautage.

Les organisations ont aussi répondu à l'appel pour remplir un questionnaire destiné à établir un portrait de la situation initiale. Les données recueillies ont contribué à établir la liste des activités menées jusqu'alors et à faire l'inventaire des outils à la disposition des partenaires. Elles ont été mises à profit pour définir les axes d'intervention prioritaires et pour appuyer la détermination des cibles et des indicateurs de suivi en vue de l'atteinte des objectifs poursuivis par la Stratégie.

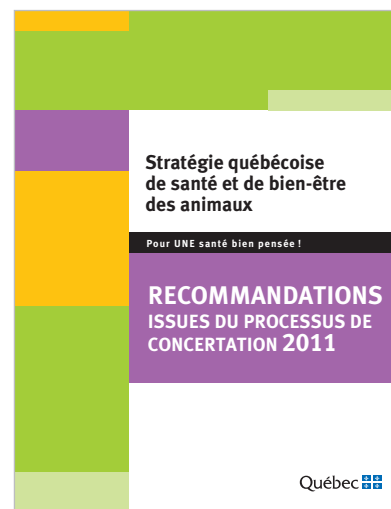
Au cours de l'été 2011, les organisations ont aussi été appelées à répondre à des questions par le truchement d'un forum électronique. L'opération s'est avérée utile en vue de préparer le forum intersectoriel destiné à orienter les membres du groupe de pilotage quant aux grandes lignes d'un éventuel plan d'action pour soutenir la poursuite des objectifs et l'atteinte des résultats visés par la Stratégie.

2011-2012 : Priorisation

En octobre 2011, les membres du groupe de pilotage, les porte-parole sectoriels et les représentants du Secrétariat de la Stratégie se sont réunis en ayant en main les données du portrait de la situation initiale et les résultats du questionnaire. Les discussions qui ont eu lieu au cours de cette rencontre de deux jours, combinées à celles qui se sont déroulées à l'occasion de la première rencontre du groupe de pilotage au mois de novembre 2011, ont mené à la formulation de 12 recommandations en décembre 2011.

Au début de l'année 2012, les recommandations ont été présentées aux organisations partenaires qui ont été conviées à se les approprier, et ce, à la hauteur de leurs moyens et dans la mesure de leur mission propre.

Au printemps de la même année, les membres de chacun des secteurs retenus par la Stratégie ont eu pour la première fois la possibilité de discuter à l'occasion de conférences téléphoniques à caractère sectoriel. Elles ont donné lieu à la définition des priorités par secteurs selon les besoins propres à chacun d'entre eux. Au même moment, un groupe de travail a entrepris ses activités pour donner suite à l'une des recommandations précisées dans le « Plan d'action relatif à la prévention de l'antibiorésistance et à l'utilisation judicieuse des antibiotiques », soit la sensibilisation des propriétaires d'animaux d'élevage, de compagnie ou de loisir à l'importance de bien utiliser les antibiotiques et de participer à la lutte contre l'antibiorésistance.



2012-2013 : Concertation

À l'automne 2012, un premier bilan a été produit et publié concernant les activités menées par les organisations partenaires de l'automne 2011 à l'automne 2012 en relation avec les recommandations formulées en 2011. Durant la même saison, la deuxième assemblée annuelle des partenaires a mis en lumière l'importance de la concertation. Les ateliers qui s'y sont déroulés ont stimulé les discussions et ont fait ressortir les problèmes à surmonter et aussi les solutions susceptibles d'être adoptées pour atteindre les objectifs de la Stratégie.

C'est encore à l'automne 2012 que s'est tenue une première journée d'information visant à présenter les résultats de la surveillance de l'antibiorésistance à certains groupes intéressés, dont les représentants d'éleveurs du Québec.

Au printemps 2013, les membres du groupe de pilotage ont dressé une liste d'actions dites prioritaires qui pourraient être engagées de façon concrète et concertée. Ces actions potentielles ont été au cœur des discussions de la deuxième année des conférences téléphoniques sectorielles.

En mai 2013, un deuxième forum intersectoriel a réuni de nouveau les porte-parole sectoriels, les membres du groupe de pilotage et les représentants du Secrétariat de la Stratégie; cette rencontre a permis de jeter les bases utiles pour la réalisation de l'une des recommandations formulées en 2011, à savoir l'établissement d'une définition de la santé et du bien-être des animaux.

Enfin, c'est à l'été 2013 qu'un sondage a été effectué pour connaître et évaluer les connaissances, les préoccupations et les perceptions des citoyens à l'égard de la santé et du bien-être des animaux d'élevage.

2013-2014 : Communication

À l'automne 2013, la troisième assemblée annuelle des partenaires a eu lieu. Elle fut l'occasion de mettre en évidence les « bons coups » des partenaires issus du bilan de leurs réalisations en relation avec les recommandations de 2011. Elle a aussi donné lieu au dévoilement des outils préparés par le groupe de travail pour la promotion de l'utilisation judicieuse des antibiotiques. De plus, les participants ont pu en apprendre davantage sur les diverses avenues à privilégier pour rendre les communications efficaces, notamment afin que les messages soient bien compris et retenus. Enfin, on a tenu des ateliers qui ont mené à l'ouverture de pistes pour mieux définir la santé et le bien-être des animaux.

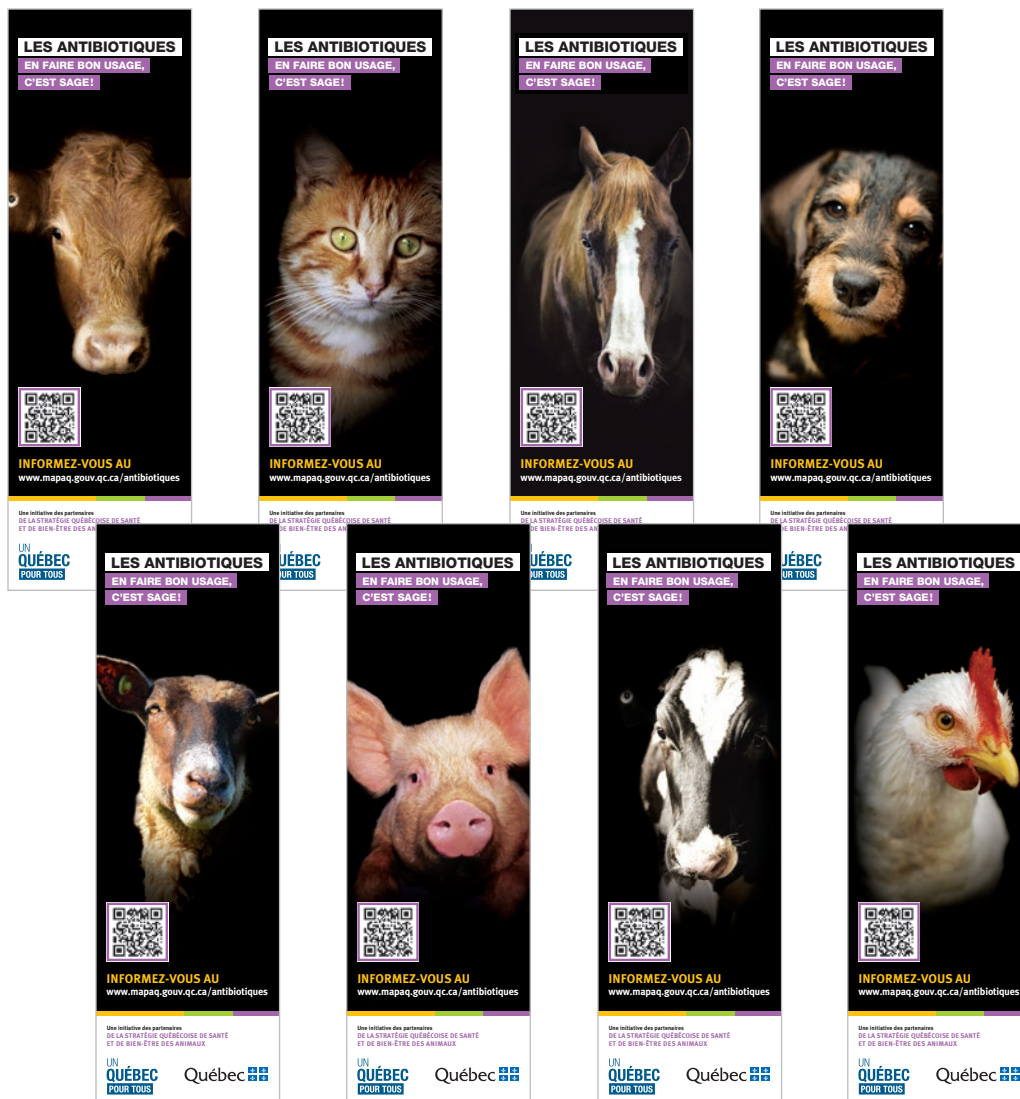


LES ANTIBIOTIQUES
EN FAIRE BON USAGE,
C'EST SAGE !

INFORMEZ-VOUS AU
www.mapaq.gouv.qc.ca/usagesage

Une initiative des partenaires
**DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE SANTÉ
ET DE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX**

Québec 



Signets destinés à soutenir la promotion de l'utilisation judicieuse des antibiotiques.

En janvier 2014, les organisations partenaires étaient invitées à faire parvenir une lettre aux autorités canadiennes concernées pour souligner l'importance à accorder à certains enjeux en relation avec l'usage des antibiotiques à savoir l'importation d'ingrédients pharmacologiques actifs et de produits pharmacologiques pour usage personnel et l'homologation de produits pharmaceutiques à usage limité dans certaines espèces.

Au printemps 2014, un groupe de travail a été mis sur pied, à la demande de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec, pour mettre au point un cahier des charges auditable relativement au programme de soins accordés aux poules pondeuses. Ensuite, au cours des conférences téléphoniques sectorielles du printemps, les acteurs ont été mis au courant de l'état d'avancement des travaux et ils ont fait part des actions menées jusqu'à ce moment.

Enfin, à l'été 2014, un groupe a été formé en vue de bonifier les services professionnels en région de même que dans les petites productions et les élevages de dilettante.

2014-2015 : Innovation

Le groupe de travail sur la promotion de l'utilisation judicieuse des antibiotiques, créé en 2012, a entrepris la deuxième étape de ses activités qui consiste à informer les communicateurs scientifiques liés à la santé humaine des actions accomplies à ce chapitre dans les milieux bioalimentaire et vétérinaire. L'opération vise à proposer et à véhiculer des messages harmonisés dans le domaine de la santé humaine comme dans celui de la santé animale quant aux efforts déployés pour contrer le développement de l'antibiorésistance.

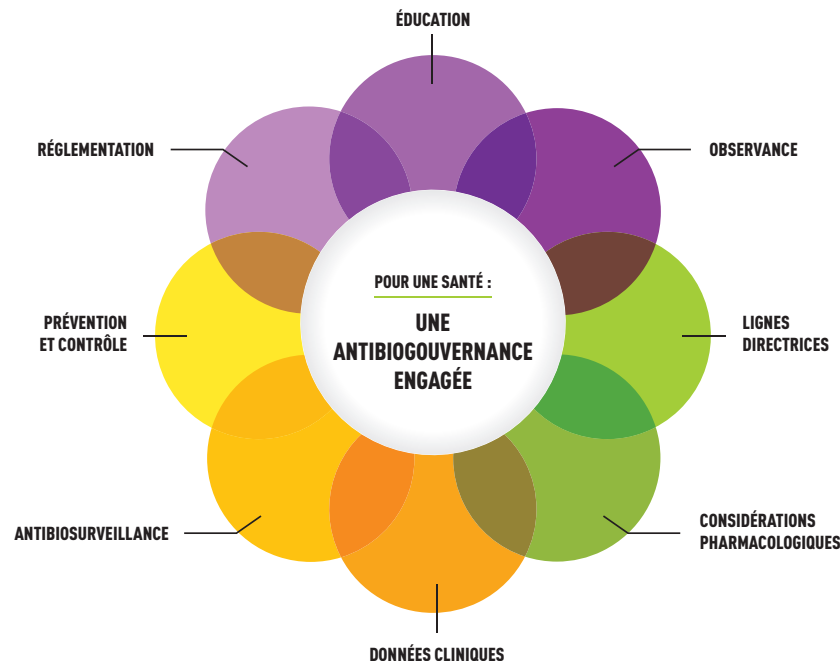


Figure adaptée de J. Scott Weese, Stephen W. Page et John F. Prescott, 2013

À l'automne 2014 s'est déroulée la quatrième assemblée annuelle des partenaires. Entre autres choses, les participants ont pu se pencher sur les éléments clés du succès d'un établissement d'enseignement, de recherche et d'innovation. En outre, des ateliers leur ont donné la possibilité de mieux s'outiller pour gérer les crises à l'ère des médias sociaux, outils novateurs dont nul ne peut faire abstraction aujourd'hui. Enfin, c'est pendant cette activité qu'a été décerné le premier prix Coup de chapeau et c'est l'Équipe québécoise de santé porcine du Québec qui l'a remporté. Cette récompense a pour objet de souligner les efforts d'un partenaire dans la mise en œuvre d'actions destinées à atteindre les objectifs de la Stratégie.

À l'hiver 2015, un sondage était adressé aux partenaires de la Stratégie. Les résultats de cette enquête serviront à préparer des outils pour rappeler aux acteurs du bioalimentaire québécois leur responsabilité à l'égard de la santé et du bien-être des animaux.

OUTILS DE LIAISON



Depuis avril 2012, les partenaires peuvent se tenir informés de l'état d'avancement des travaux de la Stratégie en lisant l'**Info-partenaires** qui est publié cinq fois par année, soit en février, en avril, en juin, en septembre et en novembre. Ils sont conviés à communiquer par l'entremise de ce bulletin tout renseignement qu'ils jugeraient à propos de porter à la connaissance des membres des autres organisations.

Le **calendrier des activités** existe depuis mars 2013 et permet, aux partenaires, d'être au fait de la tenue d'activités d'intérêt et, le cas échéant, d'être en mesure d'y participer.

Par le truchement de la **boîte courriel** unesantebienpensee@mapaq.gouv.qc.ca, les partenaires peuvent adresser une demande, une question ou une suggestion en relation avec la Stratégie. C'est aussi de cette façon que les représentants des organisations désireuses d'en savoir plus sur la Stratégie, voire même d'y adhérer et de devenir partenaire, peuvent communiquer avec le Secrétariat de la Stratégie.

Publié pour la première fois en octobre 2013, le **répertoire des partenaires** facilite les relations et les échanges d'information entre les représentants sectoriels.

Enfin, la **plateforme Web** de la Stratégie permet de réunir en un seul endroit sécurisé les documents et hyperliens relatifs à la santé et au bien-être des animaux. C'est aussi un forum qui favorise les discussions et les échanges de vues entre partenaires : <http://forums.mapaq.gouv.qc.ca>.



ANNEXES

ANNEXE 1 Résumé de la Stratégie

Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux

Pour UNE santé bien pensée !

Vision

Le Québec privilégie le partenariat, l'innovation et la communication afin d'améliorer la santé et le bien-être des animaux et de contribuer à la santé publique et à la vitalité du bioalimentaire.

Portée

La Stratégie concerne principalement les animaux destinés à l'alimentation humaine et à l'élevage, les animaux de compagnie et ceux qui sont mis à profit à des fins de loisir. Les animaux sauvages et autres sont également inclus lorsque leurs interactions avec les humains et les animaux domestiques sont susceptibles d'affecter la santé de ceux-ci ou lorsqu'elles peuvent nuire à la vitalité des entreprises.

Objectifs

MIEUX COMPRENDRE L'IMPORTANCE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

- Prévention et gestion des maladies incluses dans la planification des partenaires.
- Ressources et choix budgétaires conséquents.
- Connaissance partagée des modes d'élevage durables et adéquats.

OPTIMISER LA PRISE DE DÉCISION À LA SUITE DE LA DÉTECTION DES MALADIES

- Détection accrue et signalement rapide.
- Diagnostics accessibles et standardisés.
- Information utile diffusée à la suite du traitement rapide des données.
- Mise en œuvre d'actions intégrées grâce au système de surveillance.

AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DU CHEPTTEL PAR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES MALADIES

- Mesures de prévention globales et spécifiques.
- Programmes intégrés de prévention, de gestion et de suivi des maladies.
- Utilisation et contrôle judicieux des médicaments.

ADOPTER DES MODES D'ÉLEVAGE QUI AMÉLIORENT DE FAÇON DURABLE LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

- Établissement d'un dialogue sur les modes d'élevage et de commercialisation durables.
- Respect des exigences mondiales.
- Partage équitable des coûts dans un contexte concurrentiel.

Mise en œuvre

Participation active des partenaires à la détermination d'objectifs et à l'élaboration des programmes et politiques, pour une mise en œuvre coordonnée, tant au Ministère que chez les partenaires.

Concertation

*Détection
et analyse*

*Prévention
et programmes
intégrés*

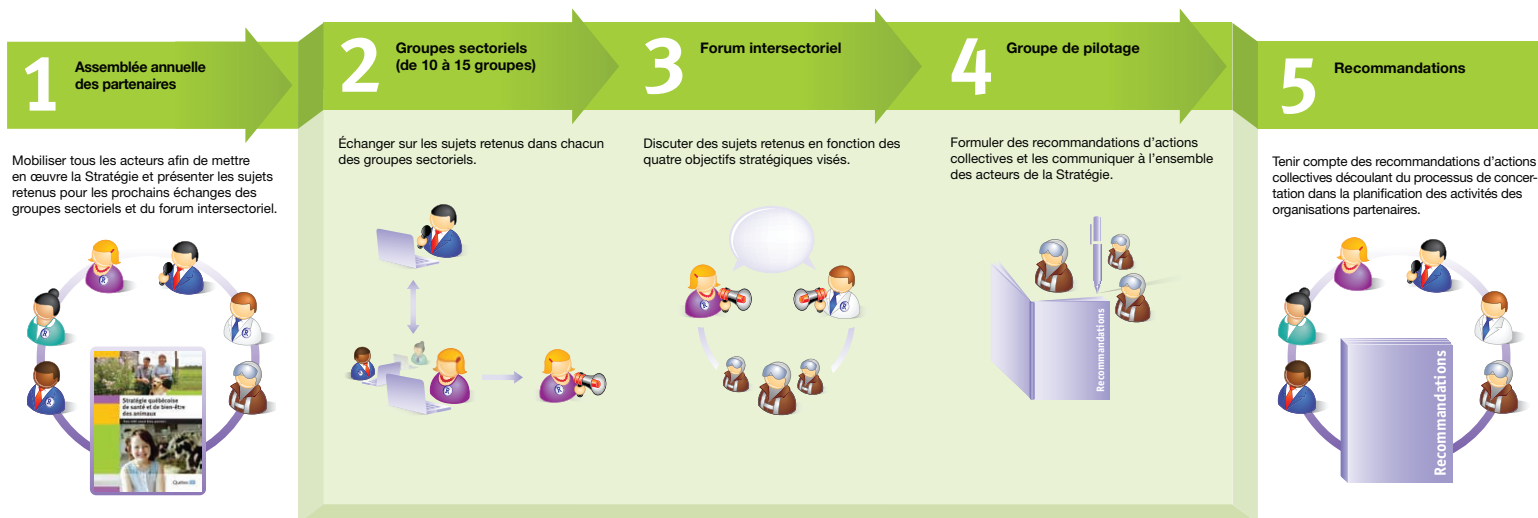
*Modes
d'élevage*

www.mapaq.gouv.qc.ca/unesantebienpensee

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec 

ANNEXE 2 Schéma de concertation

PROCESSUS DE CONCERTATION Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux



Rôles des acteurs de la Stratégie

L'organisation partenaire



- Prendre connaissance de la vision et des grands objectifs de la Stratégie.
- Remplir annuellement le questionnaire permettant de dresser le bilan pour documenter les actions entreprises en matière de santé et de bien-être des animaux afin de faciliter la collaboration.
- Désigner un représentant dans chacun des groupes sectoriels qui concernent ses activités.
- Proposer des candidatures à titre de membre du groupe de pilotage, si elle le souhaite.
- Tenir compte des recommandations d'actions collectives découlant du processus de concertation dans sa planification.

Le représentant de l'organisation partenaire au sein de chacun des groupes sectoriels



- Participer à l'assemblée annuelle des partenaires.
- Prendre part aux discussions de son groupe sectoriel, au nom de son organisation, sur les sujets retenus qui seront présentés au cours de l'assemblée annuelle.
- Lire et commenter les réponses des représentants des autres organisations partenaires de son groupe sectoriel.

Le porte-parole sectoriel



Outre ses activités en tant que représentant de son organisation au sein des groupes sectoriels, le porte-parole sectoriel est appelé :

- à discerner et à définir les préoccupations communes à la majorité des représentants des organisations partenaires de son groupe sectoriel à la suite des communications électroniques;
- à participer au forum intersectoriel pour y rendre compte des préoccupations communes aux représentants des organisations partenaires de son groupe sectoriel.

Le membre du groupe de pilotage



- Assister au forum intersectoriel.
- Prendre part à la rencontre du groupe de pilotage.
- Formuler des recommandations d'actions collectives et les communiquer à l'ensemble des acteurs de la Stratégie.
- Collaborer au suivi fait auprès des partenaires afin d'établir les bilans à la suite de la mise en œuvre de la Stratégie.
- Contribuer à la préparation des assemblées annuelles des partenaires.

L'animateur du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation



- Rassembler les résultats obtenus des représentants des organisations partenaires au sein de chacun des groupes sectoriels et réunir ces résultats dans un seul et même document.
- Faire parvenir les réponses à l'ensemble des représentants des organisations partenaires afin d'obtenir leurs commentaires.
- Aider le porte-parole sectoriel à faire ressortir les préoccupations communes dans chacun des groupes sectoriels.

ANNEXE 3 Recommandations formulées en 2011

Recommandations prioritaires

Recommandation 1

Participation des organisations partenaires à la promotion de la Stratégie

Il est recommandé que chaque organisation partenaire, à l'aide des outils qui lui seront fournis, participe activement à la promotion de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, notamment :

- en invitant d'autres organisations québécoises admissibles à devenir membres;
- en donnant suite aux recommandations qu'elles pourront mettre en œuvre dans leur propre organisation;
- en répondant aux requêtes visant à faire le bilan annuel des actions prises; celui-ci sera présenté à l'assemblée annuelle des partenaires;
- en participant à l'assemblée annuelle des partenaires.

Recommandation 2

Sensibilisation et communication concernant la santé et le bien-être des animaux

Il est recommandé que chaque organisation partenaire :

- se prononce sur une définition commune (unique et partagée) de la santé et du bien-être des animaux proposée par le Secrétariat de la Stratégie;
- collabore à un processus éventuel coordonné par le Secrétariat de la Stratégie ayant pour objet de mesurer la perception et les attentes des citoyens de même que des acteurs de son secteur à l'égard de la santé et du bien-être des animaux et d'informer le grand public sur ces sujets.

Recommandation 3

Signalement des situations pouvant menacer la santé et le bien-être des animaux

Il est recommandé que chaque organisation partenaire détermine les actions qui lui permettraient d'accroître sa capacité à détecter toute situation anormale, notamment en désignant un responsable pour recevoir les signalements. Celui-ci aurait pour tâche de communiquer avec le responsable du réseau de surveillance zoonitaire du secteur concerné, dans le respect des règles de confidentialité convenues.

Recommandation 4

Actions en matière de santé animale, de bien-être des animaux et de santé publique

Il est recommandé que chaque organisation partenaire détermine, de concert avec d'autres partenaires, au moins trois actions prioritaires en 2012 (une action en santé animale, une action liée au bien-être des animaux et une autre qui touche à la santé publique vétérinaire), et ce, en tenant compte des renseignements recueillis en 2011 dans le contexte des travaux de la Stratégie.

Recommandation 5

Antibiorésistance et utilisation judicieuse des médicaments

Il est recommandé que chaque organisation partenaire favorise l'utilisation judicieuse des médicaments et collabore, le cas échéant, à la mise en place d'un système de monitoring de l'utilisation vétérinaire des antibiotiques que proposera le Ministère pour faire suite à la recommandation principale du groupe de travail sur la prévention de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques.

Recommandation 6

Dépistage des situations graves de mauvais traitements envers les animaux

Il est recommandé que chaque organisation partenaire :

- trouve des moyens pour prévenir, dans son secteur, les situations flagrantes de non-respect de la sécurité et du bien-être des animaux, tel que cela est défini légalement (négligence importante, mauvais traitements graves, cruauté);
- évalue comment elle peut participer au dépistage et à la correction de ces situations.

Recommandation 7

Mieux-être des acteurs des organisations partenaires

Il est recommandé que chaque organisation partenaire participe au recensement des services visant à aider les acteurs à surmonter les difficultés (notamment sur le plan psychologique) afin que les renseignements recueillis soient communiqués aux personnes et aux groupes concernés.

Recommandations additionnelles

Recommandation 8

Échange de renseignements

Il est recommandé que chaque organisation partenaire propose, en collaboration avec au moins une autre organisation partenaire, une ou plusieurs ententes de partage d'information liées à la santé ou au bien-être des animaux qu'il lui apparaîtrait souhaitable d'établir ou d'améliorer, et ce, selon l'information déjà colligée en 2011 dans le contexte des travaux de la Stratégie.

Recommandation 9

Adoption et diffusion des codes de bonnes pratiques recommandées

Il est recommandé que chaque organisation partenaire :

- adopte formellement les codes de bonnes pratiques pertinents pour son secteur, incluant des considérations qui tiennent compte de la salubrité, de la biosécurité et du bien-être des animaux durant le transport;
- examine les modalités relatives pour la diffusion et à la prise en charge de ces codes par ses membres.

Recommandation 10

Partage de positions exprimées à l'échelle canadienne

Il est recommandé que les organisations partenaires partagent avec les autres les réponses qu'elles ont fournies aux autorités canadiennes au cours de consultations sur la santé et le bien-être des animaux.

Recommandation 11

Planification des mesures d'urgence

Il est recommandé que chaque organisation partenaire désigne une personne chargée de la planification des mesures d'urgence pour les situations ayant une incidence sur la santé et le bien-être des animaux, et collabore avec les autres organisations impliquées en gestion des mesures d'urgence.

Recommandation 12

Incitations à la mise en œuvre d'actions

Il est recommandé que chaque organisation partenaire détermine ou suggère des mesures incitatives qu'elle est en mesure de mettre en œuvre afin de favoriser l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux ainsi que de la protection de la santé publique. Les incitatifs suggérés favorisent le partage équitable des coûts entre les producteurs et les autres acteurs.

